



Résiliation du bail – Avis de départ

Nom du locataire : _____

Adresse des lieux loués : _____

En tant que locataire d'un HLM, vous ne pouvez en aucun temps sous-louer ou céder le bail. Il vous est cependant permis de résilier le bail en tout temps, en envoyant **un avis de trois (3) mois à l'OH des Laurentides**

Je vous avise que je résilie mon bail

Mon bail prendra fin le _____

Je quitterai mon logement le : _____

Autorisez-vous l'OH des Laurentides à faire visiter le logement ?

Oui Non

Autorisez-vous l'OH des Laurentides à faire les réparations nécessaires dans le logement ?

Oui Non

À cette date, le logement et la remise (s'il y a lieu) seront libérés de tous effets personnels. Tout ce qui sera laissé sur place sera considéré comme abandonné et par ce fait même, jeté. S'il y a litige à ce sujet, je reconnais que l'Office d'habitation des Laurentides ne pourra être tenu responsable.

De plus, je m'engage à rapporter, à vos bureaux, toutes les clés du logement ainsi que de la boîte aux lettres s'il y a lieu, **au plus tard, le jour ouvrable suivant le départ.**

Signature du locataire

Date

Signature du conjoint

Date

Nouvelle adresse _____
